

ETATS GENERAUX DE L'ECONOMIE DE L'YONNE

TABLES RONDES DU 21 OCTOBRE 2011

LE BOIS ET LES MATERIAUX BIO SOURCES DANS LA CONSTRUCTION

COMPTE-RENDU DES ECHANGES



Introduction

Après une ouverture de séance par M Yvan Perrin, représentant la FFB de l'Yonne et le passage d'un film vidéo sur les maisons en bois, M Yves Granger , directeur de la DDT de l'Yonne, rappelle l'origine des tables rondes qui s'inscrivent dans le cadre des États Généraux de l'Économie de l'Yonne initiés par le préfet en 2009, dans un double objectif: chercher des pistes de développement économique dans une période de crise et participer à la mise en œuvre de la politique de développement durable voulue par le Grenelle de l'Environnement en développant une économie locale.

1ère table ronde: Freins et leviers pour dynamiser la filière bois construction locale

M Bazot, vice président d'Aprovalbois, assure l'introduction de la table ronde (cf. diaporama)

La forêt représente 30% du territoire en Bourgogne, avec 83% de feuillus.

Le bois génère 15000 emplois en Bourgogne dans 2500 entreprises, avec un chiffre d'affaire de 1954 M€, dont 50% pour la 2ème transformation.

Les constructions bois constituent 7 à 8% du marché national.

M Leclerc , animateur des tables rondes, engage ensuite le débat avec M Guespereau,.

↳ **Gilles Guespereau, président du syndicat des propriétaires forestiers de l'Yonne, pour débiter, rappelez nous ce que représente dans ce département la forêt privée**

70% de la surface de la forêt de l'Yonne est privée, notre syndicat regroupe 350 adhérents, pour 30.000 ha.

Une enquête du CREDOC sur le comportement des forestiers privés montre qu'ils considèrent à 75% que la forêt est un patrimoine à valoriser.

Comment analysez vous la problématique de la ressource ?

C'est presque un faux problème, les forestiers sont intéressés à vendre si le prix est attractif

La demande doit être dynamique.

L'aval doit tirer, c'est la demande qui doit faire sortir le bois des forêts.

La profession forestière est équipée pour faire face à une demande en augmentation.

On parle toujours du morcellement de la forêt comme un obstacle

Seule 20% de la surface est parcellisée et trop morcelée pour être exploitée individuellement.

Le regroupement de parcelles est rendu plus difficile par la hausse des frais notariés (720€ TTC minimum dont 350 € HT ajoutés en février 2011).

Qu'attendez vous de la filière aval ?

Pour que l'aval soit performant il faut qu'il s'équipe en étuves de séchage des bois, en ateliers de rabotage et en machines de classement des caractéristiques mécaniques des bois pour la construction (norme CE).

Pour que l'on construise en bois il faut des formations de charpentiers et de constructeurs bois.

La demande devrait croître avec les incitations réglementaires et la vulgarisation des qualités des constructions bois

Nous nous réjouissons quand l'aval se modernise. C'est là notre solidarité de filière!

Selon les essences la problématique n'est pas la même ?

La forêt résineuse est en ordre de marche pour fournir le bois de charpente (trois scieries autour du Morvan).

La forêt feuillue peut fournir du bois haut de gamme pour la décoration intérieure de qualité des maisons : claustra, colombages, escaliers, charpente apparente. Elle est aujourd'hui l'oubliée de la construction bois.

La peupleraie peuplier de l'Yonne n'a plus de débouchés. Elle attend une scierie associée à un four de traitement thermique des bois, pour rendre le peuplier beaucoup plus durable et donc utilisable en bardage extérieur.

Une gestion durable de la forêt nécessite de replanter et là vous êtes inquiet

Pour que notre ressource soit renouvelée, il faudrait rétablir, sous une forme ou une autre, l'incitation à replanter après coupe qui avait permis le développement reconnu de la forêt française de 1948 à 1999 (suppression du FFN en 2000 alors qu'il était financé par une taxe qui ne coûtait rien au budget de l'État!).

🔗 Daniel Brizard vous êtes le patron de la scierie Brizard, en quelques mots présentez nous votre entreprise

Nous avons 12 ans d'existence et avons débuté avec une petite machine et 2 personnes.

Depuis 3/4 ans sommes en développement avec 4 personnes à temps plein plus ma femme.

Vous travaillez particulièrement le douglas, pourquoi ?

Il a beaucoup de qualités :

- local donc circuit court
- son cœur le duramen est particulièrement durable
- bon en charpente et en menuiserie

Quelles ont été les étapes ?

Il y a 6 ans acquisition d'un broyeur pour utiliser les connexes comme plaquettes : valorisation.

Installation avec l'aide du Parc du Morvan d'une 4 faces moulurière.

Cela ouvre la gamme de vos productions

Oui, pour le bois massif en charpente, au delà de la 1ère transformation (chariot de 8 m).

Et dans la seconde transformation : planchers, lames de terrasse, lambris, bardage.

Comment ressentez vous ce marché de la maison bois?

Plus montée en puissance du produit bois que de la maison bois.

Quelle clientèle ?

Surtout des artisans et des particuliers, même si nous travaillons avec les Charpentiers du Morvan.

Vous présidez l'association Bois Morvan qui a d'ailleurs reçu en 2009 un trophée national. Qui regroupe-t-elle et quel est son but ?

Il y a 17 adhérents : petits scieurs, menuisiers, charpentiers, et également APROVALBOIS et le Parc du Morvan.

Son but : travailler ensemble et mieux se connaître. Il y a un chargé de mission à 50% sur le dossier PEFC.

↳ Yvan PERRIN avec 22 salariés votre entreprise « Les Charpentiers du Morvan » est de belle taille, quelles sont vos domaines ?

La seconde transformation.

Nous sommes capable de maîtriser toute la chaîne : conception, fabrication et montage des structures bois.

Le fait de maîtriser les différentes phases, c'est un atout important.

Nous pré-fabriquons en atelier et ensuite le montage est un jeu de lego rapide.

Quelle part dans votre activité?

Sur le dernier bilan, nous avons 75% du CA en maison bois.

Beaucoup le long de l'autoroute A6 car facilité de transport.

Notre clientèle se répartit entre collectivités locales, bailleurs sociaux et particuliers pour les maisons individuelles.

Nous avons 60% de donneurs d'ordres publics : Domany (33 logements à Avallon et 25 logements dans le Sénonais), plusieurs écoles à Auxerre, un centre social.

Le marché des particuliers représente quoi pour vous?

C'est une niche, jamais avec des primo-accédants.

Comment poursuivre la progression?

Les donneurs d'ordres publics doivent donner l'exemple pour l'effet d'entraînement.

Nous craignons un trou d'air en 2012/2013.

Il faut proposer du modèle standardisé, clé en main sur catalogue, cela permettra d'obtenir le même niveau de prix qu'en construction traditionnelle.

Les bois locaux sont-ils suffisants?

Oui, notamment avec le Douglas de la scierie de Sougy.

Il est important d'avoir des bois stabilisés en humidité et rabotés, pour avoir des fournitures identiques au fil du temps

↳ Benoît Bazerolles, vous êtes architecte, quels sont les atouts du bois dans la construction ?

Le bois est un matériau local et créatif. Je travaille beaucoup sur la qualité environnementale et la performance énergétique des bâtiments, domaines dans lesquels le bois a de grandes qualités.

Le bois est un produit qui permet une certaine créativité, et j'exprime le souhait de ne pas dupliquer de façon industrielle des maisons bois.

Il est parfois mal perçu du fait de l'évolution de sa couleur dans le temps mais ce n'est pas un problème à mon sens. Le bois grise, et alors ?

On constate des difficultés d'approvisionnement local dans les consultations importantes en construction bois, avec pour exemple un récent appel d'offres de 150 k€ auquel une seule entreprise a répondu.

La réglementation (documents d'urbanisme) n'encourage pas le recours au bois.

La collaboration entre les différents acteurs de la filière (architectes, scieurs, constructeurs, maîtres d'ouvrage...) reste à organiser, trop d'individualisme, un espace de rencontre est à créer.

Monsieur Bazot, vice-président d'Aprovalbois propose d'héberger et d'organiser cet espace de rencontre et d'accueillir les architectes.

🔗 **Rodolphe Mattmann directeur du développement du groupe DOMANYS, rappelez nous en quelques mots et chiffres ce qu'est le groupe DOMANYS**

Le groupe Domanys gère 8600 logements sociaux sur 200 communes de l'Yonne.

Dans vos programmes neufs, quelle place tient aujourd'hui la construction bois ?

15% des chantiers en cours : forte progression, il y a deux ans on était à 5%.

Qu'est ce qui explique cette progression ?

Une inscription commune dans la démarche « qualité environnementale du bâti », du maître d'ouvrage aux entreprises.

Également une prise de conscience des atouts du bois au travers des rencontres et salons professionnels.

Pour vous ce sont lesquels ?

Une volonté de performance thermique : économie sur chauffage pour locataires.

L'inscription dans une démarche de développement durable.

Pour les bailleurs sociaux le prix de la construction est sensible alors surcoût ou pas avec le bois?

Il est difficile d'appréhender son montant réel et il faut tenir compte d'éléments positifs :

- gain en terme de délais de construction : rentrée des loyers plus rapide.
- gain en terme de consommation énergétique pour les locataires.
- avec les procédés industrialisés en atelier, des éléments de qualité plus homogène qu'en construction traditionnelle.

Quelle place au bois dans la réhabilitation ?

Nous démarrons.

Là aussi, un atout est la limitation de la gêne à l'occupant avec des délais de chantier réduits, par exemple isolation par l'extérieur avec bardage bois.

Quels freins pour le bois-construction ?

M. Mattmann met en avant les freins inhérents aux règlements d'urbanisme locaux, et souhaite que les collectivités locales et la DDT les fassent évoluer. M Granger, directeur de la DDT, répond qu'effectivement la politique en matière d'urbanisme doit évoluer pour intégrer certains nouveaux enjeux comme l'utilisation du bois dans la construction.

Sont également mis en avant des problèmes d'isolation phonique. M. Bazerolles répond que des solutions existent si les problèmes sont bien traités à la conception.

Échanges avec la salle:

M De Chastellux, propriétaire forestier, formule deux observations: une concernant le peuplier, décrié à tort et dont on doit surtout déplorer le défaut d'élagage des peupleraies, et l'autre concernant la vision politique à court terme incompatible avec la durée de gestion de la forêt.

Il s'interroge enfin sur les raisons du surcoût de 5 à 10% affectée à la construction bois. En réponse, il est indiqué que ce surcoût est dû à plusieurs raisons:

- matériaux souvent importés de l'étranger
- manque de productivité, celle-ci ne pouvant être améliorée qu'avec des outils nécessitant des investissements importants.

Il convient de plus de comparer les coûts à performances équivalentes (thermiques notamment).

Mme Ravier, Poléthic, demande s'il est possible d'utiliser le peuplier en ossature bois.

M Bazot répond que cette essence peut être utilisée en ossature bois mais que son utilisation en bardage nécessite des traitements.

M Bléron de l'Ensam, indique que des tests sont effectués actuellement sur différentes espèces de peupliers, et seule une (le robusta) offre des caractéristiques suffisantes.

M Perrin, pense que les architectes doivent penser à des conceptions faciles à reproduire, adaptées à des modes de production industrielle. Par ailleurs, la différence de prix entre le bois et le béton devrait se réduire du fait de la RT2012.

M Mattmann souligne l'intérêt de la procédure de conception-réalisation pour concilier les intérêts des architectes et les possibilités techniques des entrepreneurs.

Synthèse des propositions et pistes d'actions pour le bois-construction

- favoriser les échanges et espaces de discussion entre les entreprises du bois, les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage
- lever les obstacles figurant encore dans les documents d'urbanisme locaux
- industrialiser les procédés afin de livrer des produits standards tout en préservant la créativité des concepteurs et en permettant une variété des constructions finales
- informer et faire preuve de pédagogie auprès des maîtres d'ouvrage et des particuliers sur des exemples réussis de constructions bois et sur les avantages de ces constructions
- garantir la replantation et communiquer sur le caractère durable du bois
- poursuivre l'innovation et la recherche

2^{ème} table ronde: Perspectives pour la construction des matériaux bio sourcés et des innovations process

Après une introduction par M Grosselin (cf. diaporama), chargé de mission filières vertes dans la construction au MEDDTL (ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement), M Leclerc, animateur des tables rondes, engage le débat.

↳ Jean Michel Grosselin, vous allez nous dresser un état des lieux et les perspectives des matériaux bio-sourcés

Le secteur du bâtiment est en forte mutation, le ministère a le souci de la qualité environnementale du bâti et pas seulement de la performance énergétique. Il soutient donc l'émergence des filières de matériaux de construction bio-sourcés.

Il faut bâtir différemment (toute la chaîne de construction ensemble) et mesurer la performance du bâtiment (obligation de résultat).

Il y a nécessité d'identifier les filières d'avenir « vertes » : recenser auprès des acteurs les freins à leur développement et déployer le plan d'action à court terme encadré par ministère.

Les pouvoirs publics doivent agir dans le concret pour aider l'émergence de cette filière et aider les petites entreprises.

Un aspect très favorable : ce sont des ressources locales sur le territoire, et renouvelables.

Les 4 enjeux principaux :

- restructurer les différentes filières pour avoir une approche plus globale : présence dans la normalisation
- industrialiser pour avoir la capacité d'intégrer les exigences des clients (traçabilité, constance de la qualité)
- assurer une formation continue de qualité : inventer les formations de ces nouveaux métiers

- accélérer la recherche & développement et l'innovation : pour imposer les matériaux bio-sourcés, il faut des preuves scientifiques.

↳ **Patrick Degrange, responsable de l'unité matériaux bâtiment au laboratoire éco-matériaux de Melun (CETE IF), dans quel domaine agissez-vous ?**

Principalement :

- action de l'État dans le domaine des matériaux bio-sourcés.

- programme de recherche de normalisation pour répondre à l'absence de DTU et à la problématique décennale.

M. Degrange présente ensuite les différents matériaux bio-sourcés actuellement utilisés, au travers d'exemples, avec leurs avantages et limites actuelles (cf. diaporama), emploi dans le neuf et la réhabilitation.

↳ **Bernard Boyeux, vice-président de l'association CenC (Construire en Chanvre), comment voyez vous l'évolution du marché ?**

On sent une vraie demande pour ce matériau, 30% de la production de chanvre est destinée au bâtiment.

Encore peu d'évolution des surfaces de culture mais la structuration et les marchés évoluent.

Le chanvre c'est une filière ou plutôt des filières ?

Les modèles de structuration sont très différents sur le territoire : il y a 4 acteurs importants et beaucoup de petites entreprises locales (30) qui vont sur le marché du bâtiment qui est demandeur.

Comment accompagner cette arrivée de nouveaux acteurs ?

La question c'est comment avoir une démarche de qualité sur des productions locales de petit volume : enjeu de l'évolution du secteur

Besoin de professionnaliser : un système de normalisation est indispensable.

Les petites filières rejoignent l'association « construire en chanvre ».

Les exigences de performance thermique font changer de logique ?

Il faut passer d'une exigence de moyens à une exigence de résultat.

Dans le département de l'Yonne, les pouvoirs publics poussent à une initiative ?

Il s'agit de monter une structure élargie sur les matériaux bio-sourcés (portée par la chambre économique) et de faire de l'Yonne un centre de référence national sur le bio-sourcé.

↳ **Véronique Ravier, présentez nous ce qu'est Pôléthic**

C'est un pôle éco-construction et développement durable lancé en 2004 par une démarche du territoire de Puisaye-Forterre

Avec la chambre de métiers, avons identifié les matériaux bio-sourcés locaux comme porteurs pour le territoire.

Dans la performance de ces nouveaux matériaux, il y a la mise en œuvre, cela veut dire formation

C'est une condition essentielle de la réussite. Nous avons monté un lieu pour accueillir des formations professionnelles prioritairement pour la Bourgogne.

Sur quels thèmes travaillez vous par exemple ?

Par exemple sur l'isolation bois et récemment sur la projection de chanvre (160 personnes en formation).

Pôléthic ce n'est pas que la formation?

Non, c'est aussi un centre de documentation qui permet de diffuser l'information.

Comment renforcer la percée de ces matériaux ?

Les faire connaître et reconnaître.

Professionnaliser la filière.

Fiabiliser les procédés pour assurer la décennale.

↳ Thierry Léger, chambre de métiers et de l'artisanat section Yonne, vous êtes un des acteurs de la formation, comment agissez vous ?

En Informant et en sensibilisant les différents acteurs que sont par exemple les artisans.

En 5 ans, 500 personnes formées.

Les formations données ont pour but la performance. Avec la RT 2012 il faut faire comprendre l'interaction entre métiers. Ponts thermiques, étanchéité à l'air sont des points clés du résultat.

Quels freins recensez vous pour le développement des matériaux bio-sourcés ?

Absence de définition des règles de l'art et de DTU.

La réglementation.

Les techniques de pose complexes.

Que vous disent les artisans

Les matériaux existent, la question c'est la réglementation.

En l'absence de DTU, on ne fait pas.

C'est surtout l'auto-construction qui tire l'activité.

Comment en sortir?

Arriver à des performances normées et reproductibles.

↳ Laurent Bléron, chercheur au laboratoire bois de l'ENSAM de Cluny, quels sont les thèmes sur lesquels vous travaillez en matière d'innovation process?

Très généralement c'est la valorisation des bois de qualité secondaire.

Parvenir à les utiliser d'abord comme matériau avant d'en faire une source de chaleur.

Sur quelles espèces ?

Le chêne de qualité secondaire et les bois à croissance rapide (peuplier, douglas).

Nous faisons des recherches pour l'utilisation du chêne de qualité secondaire dans la fabrication de murs massifs.

Prenons l'exemple du douglas

Il y a une forte demande en construction et un risque de pénurie.

Il faut donc s'orienter vers le recours à des feuillus de qualité secondaire.

Dans la mutation vers l'industrialisation il y a la notion de classement mécanique des bois. Il faut trouver des machines pour y parvenir.

Par exemple 50% d'un lot aurait été déclassé en visuel et seulement 20% avec essai mécanique.

Les matériaux bio-sourcés cela veut dire aussi les colles?

Dans le lamellé collé il y a 1% de colle et de l'ordre de 10 à 15% dans le LVL (bois lamifié). Nous nous intéressons à la fabrication de LVL plus épais (plis de 6 à 8 mm d'épaisseur) afin de diminuer le taux de colle.

Et les bois traités thermiquement ?

Le traitement thermique du bois permet d'améliorer sa durabilité, il agit comme la trempe pour l'acier : augmente la durabilité mais aussi la fragilité (baisse de la résistance mécanique).

Donc à utiliser pour des éléments non structuraux.

Échanges avec la salle

Mme Sonia Patouret, fabricante d'isolants en textiles recyclés, interroge les intervenants sur les difficultés qu'elle rencontre pour faire certifier son produit, le coton recyclé.

M Grosselin rappelle au préalable les définitions de certains termes souvent confondus:

- réglementation: incombe à l'État
- normalisation: outils mis au point par les industriels
- certification: exigences décrites dans des référentiels
- évaluation: facultatif en théorie, mais obligatoire pour vendre les produits; processus actuellement centralisé (avis technique CSTB) assez lourd qui pénalise les petites entreprises.

Il indique que sa mission consiste à simplifier et fluidifier les procédures et invite Mme Patouret à prendre un assistant technique pour l'appuyer dans une démarche d'évaluation avant de prendre contact avec le CSTB.

M Chardeau, sylviculteur, évoque le développement du chanvre dans l'agriculture. La Chambre d'agriculture travaille actuellement pour développer le chanvre dans l'Yonne, jusqu'à la deuxième transformation.

M. Grosselin indique que c'est du marché que provient la demande et souligne à ce titre le rôle indispensable des maîtres d'ouvrages publics pour développer les outils d'investissement et les productions.

M Leclerc pose la question de l'incitation à l'utilisation des matériaux bio sourcés dans la construction. M Boyeux répond que d'une part il n'existe pas d'incitation financière actuellement et d'autre part que l'impact financier est très différent selon les matériaux et les projets, la recherche et développement ainsi que le marketing représentant une bonne partie des coûts.

Synthèse des propositions et pistes d'actions pour les matériaux bio-sourcés dans la construction

- être en capacité de mesurer, garantir et reproduire les spécifications des matériaux (développement industriel)
- développer la formation
- simplifier le système français d'évaluation et de certification, le décentraliser et s'appuyer sur des assistants techniques
- assurer une meilleure prise en compte de ces matériaux par les maîtres d'ouvrage publics

Conclusion

M Bouchardon, secrétaire général de la préfecture représentant le préfet de l'Yonne, conclue la journée en remerciant l'ensemble des intervenants et participants, ainsi que la FFB hôte de ces tables rondes. Il insiste sur le développement local des filières, enjeu majeur et structurant pour l'aménagement des territoires.

PJ:

- **Présentation de M Bazot, vice président d'Aprovalbois**
- **Présentation de M Grosselin, chargé de mission filières vertes au MEEDDTL**
- **Présentation de M Degrange, du laboratoire d'éco matériaux de Melun**